



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des procédures environnementales et foncières

Laval, le 7/07/2016-

**Compte-rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site
Lhoist France Ouest à Neau
le 8 juin 2016**

La réunion de la Commission de Suivi de Site s'est tenue le 8 juin 2016 à la mairie de Neau, sous la présidence de Madame Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale de la préfecture.

MEMBRES PRESENTS A LA REUNION :

- M. Philippe Mercelean - Directeur régional de la société Lhoist France Ouest
- M. Sébastien Jallon - Directeur Usine de la société Lhoist France Ouest
- M. Michel Fériault - Responsable Carrière
- M. Pascal Delor - Membre de la délégation unique du personnel (DUP)
- M. Fabrice Portier - Membre de la délégation unique du personnel (DUP)
- M. Sébastien Poirier - Membre de la délégation unique du personnel (DUP)
- M. Franck Delacroix - Inspecteur à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - unité départementale de Laval
- M. Daniel Climent - Maire de Neau
- M. Claude Rouillard, représentant de la Communauté de Communes des Coëvrons
- M. Albert Badier, représentant l'association Mayenne Nature Environnement

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES :

- Agence régionale de la Santé - Délégation Territoriale de la Mayenne
- M. Patrice Lelièvre, représentant l'association Mayenne Nature Environnement – Excusé
- M. Jean-Maurice Mareau, représentant l'association Mayenne Nature Environnement
- M. Claude Garnier - Maire de Brée - Excusé
- Mme Lydie Vouloux - Conseillère municipale à Brée - Excusée
- M. Joël Balandraud, représentant de la Communauté de Communes des Coëvrons
Excusé
- M. Claude Poirier, représentant les riverains
- M. Jacques Lemonnier, représentant les riverains.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Mme Pascale Goulard, chef du bureau des procédures environnementales et foncières – Préfecture de la Mayenne
- Mme Annie Vrillaud-Picher - Bureau des procédures environnementales et foncières – Préfecture de la Mayenne

Madame la secrétaire générale remercie les membres de la commission de leur présence et rappelle les points à l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 17 juin 2015
- Présentation du rapport d'activité 2015 par l'exploitant
- Points réglementaires :
(visites d'inspection, autres contrôles et actes réglementaires nouveaux)
- Questions diverses.

= := :=

Le compte rendu de la séance de la commission de suivi de site (CSS) du 17 juin 2015 est approuvé.

I - Rapport d'activité 2015

M. Jallon, nouveau directeur d'usine, présente le rapport d'activité de l'année 2015 sous forme de diaporama, qui sera joint au présent compte-rendu.

Il précise que son rapport comporte quatre axes principaux :

- présentation de la société LHOIST,
- données du site de production 2015,
- mesures environnementales,
- actions menées en 2015.

1°) Présentation de la société LHOIST

La société Lhoist est une société belge familiale, fondée en 1889 qui, au fur et à mesure des années, a racheté d'autres sociétés et construit d'autres usines en s'installant sur des gisements toujours très purs. Le secteur d'activité de Lhoist est la chaux exclusivement. Elle a démarré en France en premier, aux Etats-Unis, en Europe dernièrement en Allemagne, puis en Asie, Afrique et Russie.

Aujourd'hui, la société comprend 6 000 personnes qui travaillent en Europe principalement, ce qui représente une centaine d'usines dans le monde, similaires à Neau (50 personnes en moyenne).

Les marchés sont principalement la sidérurgie (excepté à Neau), l'environnement, la construction, le papier et l'agriculture.

Lhoist est sur un secteur très limité : la chaux, faite de calcaire et dolomie. Ces produits qui sont vendus existent sur place à Neau (trois gisements de très bonne qualité dont deux de dolomie pure et un de calcaire).

Madame la secrétaire générale demande si Neau est le seul site en France.

M. Merceveau, répond qu'il existe un autre site à Samin dans le sud-est de la France.

En terme de réserve pour répondre à la question de Madame la secrétaire générale, M. Merceveau précise que le gisement de Neau peut encore être exploité pendant 15 ans.

M. Jallon rappelle qu'à partir du moment où l'on a les minéraux, il peut être fabriqué de la chaux vive calcique, de la chaux dolomitique, de la chaux hydratée, des laits de chaux et des engrais pour l'agriculture.

Au niveau des applications sur Neau :

- **eau potable et eaux usées** (pour la station d'épuration de Laval, SIAEP d'Ernée),
- **génie civil** (ligne LGV),
- **construction** (ex. château de Sainte Suzanne, chaux magnésienne hydratée pour les jointements des pierres, enduits de façade),
- **agriculture** (coopératives agricoles de la Mayenne, alimentation animale),
- **chimie**.

M. Merceveau précise que Neau est le seul producteur de chaux magnésienne hydratée en France.

M. Jallon tient à souligner que l'agriculture représente 50 % des ventes. L'application de la chaux sert :

- pour la production végétale à corriger l'acidité des sols car la chaux a un pH basique, à améliorer la structure des sols, à apporter du calcium et du magnésium ;
- et pour l'hygiène animale, la chaux aide à absorber l'humidité, et tuer les bactéries et les virus.

M. Jallon rappelle qu'il existe sur le site de Neau, trois carrières :

- deux de dolomie, à Geslin et à la Gare ;
- une de calcaire à Torcé (3 kms de Neau).

2°) Données du site - production 2015

Il a été extrait de la carrière de Torcé 389 177 tonnes de calcaire, de la carrière de Geslin 87 185 tonnes de dolomie et de la carrière de la Gare 20 615 tonnes de dolomie.

Il faut savoir qu'avec 1 tonne de pierres, il est fait la moitié de chaux environ. Au niveau des trois fours, il a été produit 180 230 tonnes de chaux calcique et 45 288 tonnes de chaux magnésienne.

Au niveau des combustibles, depuis 2013, il n'est plus utilisé de charbon, mais du pet-coke 88 % en 2015 et du gaz naturel 12 %.

En ce qui concerne le dioxyde de carbone (CO²), il provient de deux sources d'émissions :

- pour 70 % de la décarbonatation du calcaire,
- pour 30 % de la combustion du gaz naturel et pet-coke.

Il n'est pas observé de changement notable par rapport à 2014 en terme de répartition.

Concernant l'impact économique 2015, le site Lhoist de Neau représente en :

- taxe professionnelle : 385 826 €
- taxe foncière : 206 306 €

- achat de transports : 2 083 761 €

- achat d'entretien : 1 731 113 €

- sous-traitance : 5 147 251 €

- achats de de tout type réalisés
auprès de fournisseurs mayennais : 2 245 174 €.

M. Delacroix s'interroge sur la consommation d'énergie électrique au niveau des fours qui figure sur le rapport annuel d'activité 2015 :

- en 2015 : 42,7 kwh/T
- en 2014 : 34,39 kwh/T

M. Delacroix pense qu'avec un outil plus performant, on pourrait espérer une baisse énergétique, or il est observé une hausse.

M. Merceveau répond que les produits sont de meilleure qualité. La consommation de 42,7 kwh/T en 2015 correspond à l'ensemble des fours. Il faudrait pourvoir les différencier. La baisse d'activité du four n°5 a une incidence.

Ce point mériterait d'être complété selon la secrétaire générale.

3°) Données environnementales

M. Jallon rappelle les exigences réglementaires quant à la fréquence de suivi des rejets atmosphériques et des retombées de poussières qui doit se faire une ou deux fois par an (concernant les retombées de poussières, les mesures par jauges Owen sont réalisées 2 fois par an, la campagne par plaquettes : 1 fois par an).

Pour les rejets aqueux :

- au niveau de la Jouanne, une campagne complète 3 fois par an ;
- au niveau des bassins de décantation, une campagne complète 3 fois par an ;
- au niveau des eaux d'exhaures, analyses pH, températures, DCO, MEST, HCT, 4 fois par an
- sortie des bassins de décantation, températures, pH, débit, 1 fois par mois.

Au niveau des piézomètres rejets aqueux souterrains, il existe 6 points de mesures. Tous les mois, les niveaux d'eau sont analysés par l'usine et les mesures pH, températures, DCO, MEST, HCT par Géoplus-environnement, 1 fois par an.

En ce qui concerne les mesures de bruit, en limite de propriété, elles ont lieu 1 fois par an pour vérifier les niveaux acoustiques.

M. Jallon présente ensuite une synthèse des mesures réalisées en 2015.

Sur 889 mesures réalisées (carrières de Geslin et de la Gare + usine de Neau), 856 sont conformes, soit 96 %.

a) Les rejets atmosphériques des fours :

Le four n°5 a posé problème en 2015 avec un dépassement des valeurs sur deux campagnes assez proches (avril et mai 2015).

M. Merceleanu précise que des mesures sur des essais de petites pierres en magnésienne ont été faites. Ainsi, un brûleur mis en place se mettait en route en fonction de la température pour pouvoir réchauffer et avec ce type de fonctionnement pour la magnésienne, un dépassement des valeurs a été observé. Suite à ces campagnes, ce genre de cuisson a été arrêté. Seule, la cuisson de la petite pierre classique est poursuivie. Par ailleurs, la préoccupation première est de valoriser le gisement de dolomie qui est un gisement très rare.

M. Delacroix demande si, depuis, sur le four n°5, il a été fait une campagne de mesures des rejets atmosphériques conformes en COT.

M. Delor précise qu'en effet une première campagne a été faite en début d'année qui est conforme en COT ainsi que dans les autres domaines.

M. Merceleanu pense qu'il aurait été souhaitable de pouvoir refaire une analyse avant la fin de l'année pour corriger les non-conformités relevées en mai et démontrer que le bilan est bien conforme.

Madame la secrétaire générale note ce souhait de « déclenchement » dans les deux mois suivants, en cas de non-conformités observées, d'une nouvelle vérification par rapport au plan d'actions.

Concernant la synthèse des opacimètres, il est relevé des dépassements en octobre 2015 sur le four n°3, il a fallu intervenir au niveau des manches ce qui a pu être fait rapidement grâce aux mesures en continu.

Au niveau des rejets atmosphériques des autres installations, il n'a pas pu être effectué de mesures concernant le broyage de la magnésienne, car l'installation est souvent à l'arrêt ce qui était le cas pendant les deux campagnes. Sur le secteur « sécheur cru », il est observé un dépassement. Les manches ont dû être changés sur le filtre mais leur dégradation est rapide. Il faut donc revoir le procédé sur du long terme et trouver une solution définitive (prévue au budget 2017 par rapport au coût).

M. Merceleanu pense qu'il faudra se diriger vers un changement de filtre, avec une garantie des résultats par les fournisseurs selon M. Jallon ou envisager une technique un peu plus complexe.

Madame la secrétaire générale demande si la concurrence a cette même problématique.

M. Mercealeau et M. Jallon démontrent que la concurrence n'a pas la même approche par rapport au gisement, elle travaille différemment même si la technologie de base est la même, et elle ne rencontre pas obligatoirement la même problématique.

b) Les retombées de poussières :

M. Jallon poursuit en indiquant que selon la méthode des plaquettes, les emplacements sont situés un peu partout et autour de la carrière de la Gare, les témoins indiquent que tout est conforme. Toutefois, il tient à préciser que pendant la première campagne de 2015, un témoin n'a pas été retrouvé, situé au bord de la route, ainsi que la jauge Owen placée également au même endroit.

M. Delacroix confirme qu'il n'est pas rare de rencontrer ce problème, il pourrait être envisagé de placer ces témoins à l'intérieur des terres en accord avec un propriétaire et éviter le bord de des routes.

c) Les rejets aqueux :

M. Jallon explique que la Jouanne longe la carrière et le ruisseau du Rocher est un affluent qui la rejoint.

Après un résumé des différents points de mesures, M. Jallon conclut que dans l'ensemble le bilan est positif, excepté sur le pH.

Selon la réglementation, le seuil est fixé entre 5,5 et 8,5, et dans le cas présent le pH est à 12, voire plus.

M. Delacroix s'interroge sur les points de mesures P5 et P6 où il est observé des rejets dans la Jouanne.

M. Jallon répond que la réfection des bassins est en projet pour l'année 2017.

M. Delacroix propose de faire éventuellement une correction de pH en sortie.

Madame la secrétaire générale propose d'examiner les premiers résultats dès 2016 puisque c'est un suivi mensuel.

d) L'impact acoustique de l'usine :

Sur la partie « mesures de bruit », la synthèse 2015 démontre aucun dépassement en limite de propriété. Par contre, au niveau du résultat des émergences mesurées, il faut souligner notamment deux problématiques :

- PF4 (bureaux situés en face de l'usine) – problèmes jour et nuit ;
- PF9 (dans le bourg de Neau) – problèmes jour et nuit ;
- PF12 (dans le bourg de Neau) – problèmes la nuit.

Ces mesures ont été réalisées en décembre 2015.

Sur le tableau suivant, M. Jallon indique qu'une évolution positive est perceptible sur PF9 et PF12 également. Deux colonnes ont été rajoutées par rapport au four n° 2 qui a été enlevé et qui avait tendance à absorber ou à limiter le bruit et par rapport aux travaux en cours dans l'usine en décembre. Il faut attendre la campagne de juillet pour pouvoir constater une amélioration.

4°) Actions menées en 2015

M. Jallon expose les différentes actions menées au cours de l'année 2015 :

- démantèlement du four rotatif n° 2,
- modification et bardage de l'atelier concassage (*incidence sur le bruit*),
- mise en place d'un silo pour les refus des fours (*incidence sur les poussières*),
- modification du bardage du local compresseurs (*incidence sur le bruit*),
- suppression des trémies extérieures et bardage (*incidence sur le bruit*),
- mise en place de silencieux sur les cheminées du broyage cru et pet-coke,
- bardage du stock pile du four n°3 (*incidences sur le bruit et les poussières*),
- mise en place d'un débitmètre pour la mesure en continue des eaux d'exhaures,
- voiries bitumées et zones engazonnées (*incidence sur les poussières*).

Ces actions ont demandé un investissement financier d'un **coût total de plus d'1 200 000 €**.

Pour 2016, il est également prévu des travaux, au niveau :

- des bardages : 100 000 €
- des voiries (y compris dépenses de fonctionnement) : 150 000 €
- installation de manches de chargement (pour éviter émissions de poussières).

M. Merceleau ajoute qu'il existe un projet au niveau de l'hygiène : bloc sanitaire, réfectoire, vestiaire pour le personnel et ensuite un projet de bureaux.

Il rappelle que l'essentiel du travail en 2016 porte sur la pérennisation des gisements et sur la préparation de la pierre pour améliorer les gains de productivité car la concurrence est forte, ainsi que sur l'optimisation des réserves foncières.

Madame la secrétaire générale demande si le secteur se porte bien dans l'ensemble, en termes de concurrence, de débouchés.

M. Merceleau répond que le marché de la chaux en France est en récession, il est fait de plus en plus de dépannages inter-usines. Le projet de Notre-Dame-des-Landes pourrait apporter des débouchés ainsi qu'un autre projet celui du canal Seine-Nord, repoussé à deux ans.

Madame la secrétaire générale demande s'il existe des perspectives d'exportation de produits de Neau, hors France.

M. Merceleau explique que sur la carrière de Torcé, il a été découvert une qualité PCC pour faire du papier (problème de blancheur), ce qui pourrait ouvrir d'autres marchés possibles dans les années à venir vers l'exportation, mais pas dans l'immédiat.

En termes d'emploi, la situation est stable, il n'est pas envisagé à court ou moyen terme de nouveaux emplois. Il se trouve qu'à l'intérieur du groupe Lhoist, la politique de mobilité fonctionne bien.

II – Points réglementaires

M. Delacroix explique que la société Lhoist a présenté un dossier de réexamen, document demandé par le Code de l'Environnement pour certains secteurs d'activités, visés par la directive européenne IED sur les émissions industrielles des sites. Le grand principe de cette directive est d'imposer la mise en oeuvre des meilleures techniques disponibles sur ces sites, celles-ci étant définies au niveau européen dans des documents.

L'essentiel de l'année 2015 a donc été d'instruire ce dossier de réexamen et un arrêté complémentaire a été signé le 22 février 2016. Cet arrêté d'autorisation est, dès à présent, compatible avec la réglementation européenne.

Une nouvelle inspection du site est prévue pour la fin de l'année. Elle aura notamment pour objet :

- de récolter les suites de la précédente inspection,
- de mettre à jour les moyens d'incendie,
- et de faire le point sur les aménagements en cours sur la partie ouest du site concernant l'eau.

M. Delacroix précise qu'il conviendra de modifier l'arrêté, le cas échéant, pour prendre en compte ces aménagements.

III – Questions diverses

Madame Goulard demande la désignation d'un membre du bureau de la commission de suivi de site concernant le collège des salariés, suite à la nomination de nouveaux membres.

M. Delor, membre de la Délégation Unique du Personnel se propose pour assurer cette fonction.

M. Climent déclare que des efforts ont été faits concernant le problème des poussières, par contre au niveau du bruit, il existera toujours plus ou moins.

Concernant le trafic routier important, il a été étudié, avec les services de l'État, des solutions pour ralentir la circulation et des plateaux ont été installés plutôt que des chicanes, car la vitesse est un problème, ainsi que le stationnement, notamment le midi.

Madame la secrétaire générale souligne que les règles de sécurité routière doivent être respectées.

M. Jallon rappelle qu'en terme de sécurité, ils sont intransigeants, les transporteurs roulent à 30 km/h, et portent un casque sur le site.

M. Merceveau demande les délais de réalisation du projet routier par rapport au projet de suppression du passage à niveau. En effet, l'agrandissement de la carrière est mis en attente de la déviation.

Madame la secrétaire générale indique que la nécessité du traitement du passage à niveau de Neau est reconnue comme prioritaire par tous les acteurs concernés et que les travaux sont prévus pour 2020/ 2021.

En l'absence d'autres remarques ou questions, Madame la secrétaire générale remercie M. Jallon et l'ensemble des membres de la commission pour leur accueil et leur participation.

La présidente,



Laetitia CESARI-GIORDANI

